

Le fil bleu

N°5 août 2009



© Alain Perret

Journal édité par l'APNRD, association qui promeut la création d'un parc naturel régional du Doubs labellisé et subventionné par la Confédération.

Éditorial



Par Christophe Noël

Inspecteur de la chasse et de la pêche
auprès de l'Office de l'environnement du Canton du Jura

La notion de gestion durable des ressources naturelles est ancrée, depuis de nombreuses années déjà, dans la législation suisse régissant la chasse et la pêche.

Ainsi les cantons, chargés d'appliquer ce principe, réglementent et déterminent les prélèvements autorisés sur le territoire afin de créer un équilibre à long terme entre les besoins de la faune et ceux de la société.

Dans ce contexte déjà bien ordonné, que peut amener la création d'un parc naturel régional ?

La réponse se trouve dans son appellation par son qualificatif « régional ». Souvent, les politiques de gestion varient fortement d'un canton ou d'un pays à l'autre.

A ce titre, le PNR-Doubs pourra jouer un rôle fédérateur et garantir une gestion coordonnée et plus efficace, en faisant abstraction des frontières.

Si nous pensons au sanglier, dont les effectifs augmentent dans notre région tout comme les dégâts qu'il cause, au cerf, qui fait un retour remarqué, au lynx ou encore à la truite du Doubs, nous comprenons tout l'intérêt d'une telle approche.

La pêche et le Doubs



Par Didier Berruex

Pêcheur, membre du comité de la Fédération neuchâteloise des pêcheurs en rivière

Le Doubs, rivière fascinante et fantastique, rivière mythique.

Savez-vous que les plus grands noms de la pêche l'ont qualifié au début du 20^e siècle comme la plus belle et la plus poissonneuse rivière à truites du monde ? Qu'en est-il aujourd'hui ?

En 100 ans, le rouleau compresseur du 20^e siècle a détruit un potentiel unique. Pollutions chimiques et organiques, canalisations, drainages, agriculture intensive et autres barrages ont réduit ce joyau au rang de simple ersatz. Nous constatons aujourd'hui que tous ces éléments ont fini par entamer le capital halieutique et la biodiversité de notre Doubs. Et ce n'est pas fini... Les micro-polluants (hormones, métaux lourds, restes de médicaments notamment), soucis du 21^e siècle, ne sont pas filtrés par les stations d'épuration.

Que pouvons-nous faire, nous simples pêcheurs ? Sentinelles principales de notre cours d'eau, nous sommes souvent dépourvus. Mais qui s'intéresse à notre rivière ? Nous serions tentés de crier : personne ! Pour la plupart des gens, voir de l'eau dans une rivière suffit. La qualité de cette eau, par contre, tout le monde s'en moque. C'est le coup d'œil qui compte.

Au fil des années, les pêcheurs sont devenus **acteurs** et **protecteurs** de cette nature. Ils ont appris à connaître leur rivière et ses occupants, du plus petit invertébré au plus gros poisson ; ils s'intéressent à sa dynamique et à la qualité de son eau. Biologistes amateurs, les pêcheurs s'imposent aujourd'hui eux-mêmes des restrictions. Il est faux de croire que seule la truite les intéresse. Au contraire, je pense qu'ils sont les mieux à même d'alerter les personnes compétentes quand il le faut.

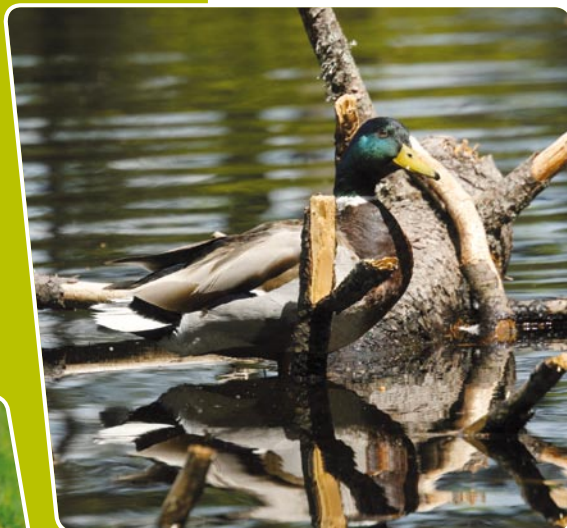


© Jura tourisme

C'est là que peut prendre toute l'importance de la création d'un parc naturel régional. L'adage **l'union fait la force** n'est pas ici galvaudé. Réunir une multitude d'intervenants autour d'un but commun est primordial pour que nos enfants, immobiles sur un caillou en attendant le passage d'une belle truite zébrée, puissent continuer de voir les chamois s'abreuver.



© Pierre Boillat



© Alain Perret



© Pierre Boillat

Tai'aut, tai'aut par monts et par vaux



Par Gilbert Hirschy

Président de l'APNRD,
député au Grand Conseil neuchâtelois

Après un long et rigoureux hiver, il fait bon revoir la faune brouter dans les prairies et les sous-bois; chamois, chevreuils (demain les cerfs?), lièvres, blaireaux, renards, lynx invisibles profitent de la belle saison pour se reproduire.

Le périmètre du futur Parc, tout en étant habité, offre une biodiversité faunistique rare.

Alors, le chasseur a-t-il encore sa place dans cet espace et cette société qui met toujours plus d'émotionnel dans sa relation avec les animaux sauvages ou domestiques?

Oui assurément, le délicat équilibre sylvo-cynégétique (jeunes arbres et gibier) ne peut être assuré par le seul lynx; de même le sanglier proliférerait rapidement au grand dam des agriculteurs s'il n'était pas chassé.

Il faut savoir que le nombre de bêtes à tirer est fixé par une commission réunissant protecteurs de la nature, forestiers, agriculteurs et chasseurs en fonction de l'état de la faune au printemps.

Après une quasi extermination de la faune à la fin du 19^e siècle, il est réjouissant de voir le cheptel actuel.

Continuons à partager ces espaces afin que chacun y trouve son plaisir !

Chasse et parc pas d'incompatibilité



Par Etienne Dobler

Président de la Fédération cantonale jurassienne des chasseurs (FCJC)

Il y a quelques années, lorsque naissait le projet de Parc naturel régional du Doubs, c'est avec un certain scepticisme que les milieux de la chasse accueillait l'idée d'un tel parc dans la région. Ne sachant pas quel sort serait réservé à la pratique de la chasse dans ce projet - y aura-t-il des restrictions dans l'exercice de la chasse? - il a suscité d'emblée bien des questions et des discussions.

Finalement, constatant qu'il n'en serait rien, les chasseurs jurassiens décidèrent d'adhérer au projet à une large majorité, certains par conviction d'autres par curiosité. En contribuant au projet, les chasseurs bénéficient d'une information correcte et continue sur l'évolution du dossier. C'est ainsi qu'un membre de la FCJC participe aux séances de travail et veille aux intérêts de la chasse.

Ce qui eut pour effet de rassurer. En effet, le Clos-du-Doubs notamment représente pour les chasseurs que nous sommes un cadre idyllique pour la pratique de notre hobby. Nous y trouvons encore une nature riche et variée, bien que parfois malheureusement malmenée. Le gibier y est varié et encore nombreux, du moins pour certaines espèces comme le chevreuil, le chamois ou encore le sanglier. Par contre, les populations de lièvres bruns y sont, comme sur l'ensemble du canton, clairsemées. Les raisons principales résident dans le fait d'une forte dégradation de leur milieu naturel liée à des pratiques agricoles intensives (fauches) qui ne conviennent pas à l'espèce. A ce titre, un parc naturel régional, associé à un projet de réseau écologique, ne peut être que bénéfique au développement du lièvre. Je regrette toutefois que ce dernier ne figure pas comme « espèce cible » dans le projet du réseau écologique.

naturels remarquables. Pour nous autres chasseurs, parcourir de tels milieux représente une chance très appréciée. L'une des missions du futur parc sera de garantir cette qualité.

La chasse jurassienne c'est aussi :

- 450 chasseurs
- 4 sociétés de chasse regroupées au sein de la Fédération cantonale
- Un comité cantonal composé de 11 personnes
- Une commission de formation qui veille à une formation intelligente des futurs chasseurs
- Une commission de protection qui travaille au développement harmonieux et durable d'une faune variée
- Ainsi qu'une commission des chiens de chasse qui œuvre à l'éducation de nos compagnons à quatre pattes afin que les rencontres entre les différents utilisateurs de la nature se passent sans heurts
- Une Fondation jurassienne territoires naturels (FJTN) qui veille à la préservation de milieux de qualité et qui organise les journées de travail en faveur du patrimoine naturel auxquelles chaque chasseur jurassien est astreint.

Pour conclure, je voudrais souhaiter au PNRD plein succès dans son développement futur en bonne harmonie entre les différents utilisateurs de la nature que nous sommes.

Participez à nos excursions organisées dans le cadre des journées du patrimoine

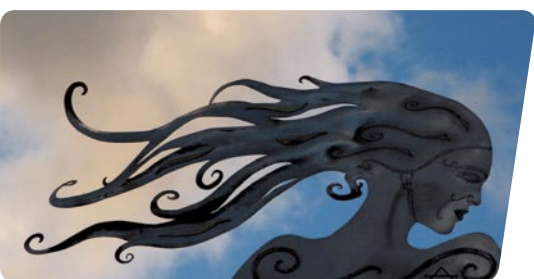


Par Corinne Liengme

Responsable des commissions thématiques et des projets de l'APNRD

Au fil du Doubs... avec les Journées européennes du patrimoine les 12 et 13 septembre

Marcel Aymé en parle comme d'une jeune fille au corps robuste, à la démarche fière et au regard vert. Elle n'en est pas moins une très belle femme, coiffée d'un diadème orné d'un rubis dont elle ne se sépare jamais que pendant le temps de ses ablutions.



© Alain Perret

Nous sommes ici avec la « fille aux serpents », alias **la vouivre**.

D'autres la présentent tantôt comme un animal rampant au corps froid et glabre (serpent, crapaud,...), tantôt comme une bête aux pattes griffues dont le corps est hérissé de poils piquants ou couvert d'écailles brillantes multicolores.

Pour en savoir plus sur cet être qui a fait l'objet de tant de légendes en Franche-Comté et dans le Jura, et sur d'autres sujets propres à la région, des **lectures de contes et légendes** autour du Doubs vous seront proposées à l'occasion des Journées européennes du patrimoine les 12 et 13 septembre, au **Caveau à St-Ursanne**, en collaboration avec le Cercle littéraire de la Société jurassienne d'émulation. Les textes vous seront lus par Marianne Finazzi et Isabelle Wäber-Rickli, elles-mêmes accompagnées d'une musicienne.

Le patrimoine très riche du Doubs est aussi celui lié à l'industrie qui existait le long de ses côtes, tout comme la flore et la faune que l'on a l'occasion de croiser dans des balades toujours féeriques au bord de cette rivière. Cécile Frésard, guide-interprète du patrimoine, vous accompagnera les 12 et 13 septembre **entre La Goule et Goumois** et vous racontera des **souvenirs insolites** sur les moulins et verreries, la flore et la faune et, qui sait, peut-être aussi un petit peu sur la fameuse vouivre.

Inscriptions obligatoires auprès de C. Frésard au 032 914 40 42 ou fresar@hotmail.com

Le Doubs, c'est également l'eau qui s'y écoule. Dans une balade sur les **flans de Pouillerel**,

Maurice Grünig vous fera découvrir l'histoire de **l'Or bleu du Jura** en lien direct avec le karst si caractéristique de l'Arc jurassien. Rendez-vous le dimanche 13 septembre à La Chaux-de-Fonds, parking Lanixa, 13h15.

Ces trois animations sont gratuites. Vous en trouverez tous les détails sur le site de l'APNRD : www.parcdoubs.ch

Brunch, brunch, brunch... Santé!

Cette année, l'APNRD vous invite à participer à deux brunchs.

En collaboration avec l'Association des paysannes jurassiennes et Juragenda21, un brunch-santé sera organisé cet automne dans le Jura. Vous trouverez plus de détails à ce sujet prochainement sur le site de l'APNRD.

Et pour terminer les vacances d'automne de manière conviviale, saine et pédagogique, vous pouvez d'ores et déjà noter le rendez-vous du **18 octobre** à la salle de spectacles des **Brenets**. L'APNRD, l'Union des paysannes neuchâteloises, Fourchette verte et le programme Alimentation et Activité physique (Canton de Neuchâtel) organisent un brunch-santé avec les désormais traditionnelles balades accompagnées patrimoine et nature.

Le temps sera peut-être encore au vélo, espérons-le, et vous pourrez alors profiter de l'offre présentée ci-dessous.

Inscriptions dès aujourd'hui à l'adresse : info@parcdoubs.ch

A vélo dans les Montagnes

Saviez-vous que le **transport des vélos est gratuit** tous les jours et jusqu'à la fin de l'année, sur les lignes TRN La Chaux-de-Fonds - Les Ponts-de-Martel et Le Locle - Les Brenets? Et bien, oui, et ça durera en tout cas jusqu'à la fin de l'année.

Alors pourquoi ne pas en profiter pour le **brunch du 18 octobre aux Brenets** (cf. ci-dessus) et faire l'aller ou le retour à vélo depuis ou jusqu'au Locle?

Le projet de Parc naturel régional du Doubs a franchi une étape importante en déposant auprès de la Confédération sa demande de reconnaissance pour l'appellation « Candidat Parc naturel régional ».

Suite au dépôt du plan de gestion le 9 janvier dernier, une délégation de l'Office fédéral de l'environnement - office en charge du dossier - a mené une mission d'évaluation les 18 et 19 mai derniers afin de confirmer certains points développés dans ce dossier. Ce document fondamental démontre le potentiel de la région qui nous permet de revendiquer cette reconnaissance. En outre, il propose des actions pour stimuler l'économie régionale, conserver la nature et les paysages ainsi qu'assurer un tissu social satisfaisant. Il constitue également une demande de soutien financier jusqu'à fin 2011 auprès de la Confédération qui nous rendra sa décision fin août.

Le projet entre ainsi dans sa dernière étape de création qui doit aboutir à l'engagement des législatifs de toutes les communes et à la rédaction de la charte du Parc. Celle-ci, élaborée en partenariat avec les communes, les associations et les cantons, fixera les objectifs à atteindre durant la période de fonctionnement de 10 ans qui suivra.

17 communes participent au projet

Sur les 19 communes qui composent le territoire du futur parc - 14 jurassiennes, 4 neuchâteloises et 1 bernoise -, seules Le Bémont et Muriaux n'adhèrent toujours pas au projet.

Les autres communes participent activement à la construction du projet en décidant ce que veut cette région pour son futur.

Un projet prometteur et ambitieux pour et par les communes!



Problématique des seuils pour la faune piscicole



Par Arthur Fiechter

Inspecteur cantonal neuchâtelois de la faune,
Service de la faune, des forêts et de la nature

Le but de ces passages est soit de relier entre eux les tronçons d'un cours d'eau séparés par des chutes infranchissables, soit de relier un cours d'eau et ses affluents lorsque des chutes les séparent. Par ce biais, il est possible de rétablir des potentialités de reproduction naturelle dans les cours d'eau. Certains poissons, dont les truites, remontent les rivières pour aller frayer en amont ou dans les petits cours d'eau. De ce fait, il est nécessaire d'éviter de cloisonner les cours d'eau et de laisser la faune aquatique se déplacer librement.

La solution idéale est de construire en parallèle de la chute un tronçon de cours d'eau de contournement, avec une largeur et une profondeur suffisantes pour permettre à la plus grande partie de la faune aquatique de remonter le passage sans problème. Dans d'autres cas, on peut se contenter de casser tout ou partie de la chute, si possible dans la partie centrale, et de disposer de grosses pierres pour permettre à la faune de se faufiler entre les obstacles pour passer (rampe en blocs, comme à Champ-du-Moulin). Parfois, il faut construire la passe sur un côté du cours d'eau, avec un appel d'eau suffisant pour attirer le poisson et l'inciter à remonter le cours. Enfin, exceptionnellement, il faut recourir à une solution plus onéreuse et aménager un véritable système d'ascenseur pour la faune (exemple à Fribourg).

Différents aménagements ont déjà été réalisés dans le canton de Neuchâtel, notamment sur la Basse Areuse jusqu'à l'entrée des gorges ainsi que sur la Haute Areuse.



© Mickael Béjean

De même, le Merdasson a été relié à l'Areuse. Il est de ce fait devenu l'un des meilleurs cours d'eau de Suisse pour la reproduction naturelle.

Le Doubs présente quant à lui 15 obstacles artificiels sur l'ensemble de son tronçon franco-suisse: le barrage du Châtelot, et son dissipateur d'énergie ainsi que son barrage auxiliaire, les chutes de la Rasse amont et aval, le barrage du Refrain, les chutes de la Charbonnière et de la Bouège, le barrage de la Goule, les chutes du Theusseret, du Moulin du Plain, du Moulin-Jeannotat, de St-Ursanne, de Bellefontaine et du Moulin du Pont.

Dans le canton de Neuchâtel, des améliorations et des constructions sur le Doubs sont prévues. Un franchissement des deux seuils de La Rasse est à l'étude. Un projet de franchissement piscicole à l'usine du Châtelot a été élaboré et sera réalisé en 2010. Il s'agit dans le cas particulier de casser le seuil en béton et de construire une rampe en blocs.



Passe à échancures triangulaires sur la rivière La Neste, Midi-Pyrénées, France, © F. Travade



St-Sulpice

© Inspection cantonale neuchâteloise de la faune

« ...il est nécessaire d'éviter de cloisonner les cours d'eau et de laisser la faune aquatique se déplacer librement! »

Les passes à poissons

À l'origine, les cours d'eau étaient reliés entre eux, hormis en présence de barrières naturelles. Beaucoup d'espèces de poissons parcourent de grandes distances: certaines font la navette entre leurs espaces vitaux d'hiver et d'été, d'autres effectuent une migration au moment de la reproduction. Enfin, de nombreux petits organismes aquatiques servant de nourriture aux poissons se déplacent avec le courant ou même à contre-courant.

Une passe à poissons est un passage construit pour permettre au poisson, ainsi qu'à la faune aquatique en général, de franchir un obstacle infranchissable et de remonter le cours d'eau. Au moment de la reproduction, les poissons de la famille des salmonidés (truite du lac, truite de rivière, saumon...) l'utilisent, car ils vont tous frayer en amont du cours d'eau, voire dans les petits affluents.



© Mickael Béjean

www.parcdoubs.ch

IMPRESSUM

Textes: Didier Berruex, Etienne Dobler, Arthur Fiechter, Gilbert Hirschy, Martin Liberek, Corinne Liengme, Christophe Noël

Conception graphique: Zébulon Communication, La Chaux-de-Fonds

Impression: Imprimerie Gasser SA, Le Locle

Imprimé sans effet sur le climat

